



Procès-verbal du conseil d'école du 15 février 2018

Présents :

Mr Mabit, conseiller municipal chargé des affaires scolaires.
Mmes Dupont, Meunier, Boyet, Bonnet, Charles, Le Roux, M. Bolteau, représentants des parents d'élèves.
Mme Tessereau, ATSEM.
Mmes Morenne, Lagarde, Sellier, Jaunet, M Fonteneau, Braud enseignants.
Mme Corvellec, directrice et présidente de séance.
Mme Bernier, D.D.E.N.
M.Lambert, président de Familles Rurales

Excusés :

M. Rousseau, Maire de Saint Hilaire de Loulay.
M. Paré, Inspecteur de l'Education Nationale.
Mme Kouachi Mouri, M.Bossard, Le Roux et Jeudon, représentants des parents d'élèves.

Début de la séance : 18h30 / Fin de séance : 20h10

Désignation des secrétaires de séance : M. Braud

Mme Corvellec, directrice de l'école, mène le conseil en suivant l'ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal du précédent conseil d'école

Lors du dernier conseil d'école, les points suivants avaient été abordés :

- Installation du conseil d'école
- Approbation du procès verbal du troisième conseil d'école de l'année 2016-2017
- Résultats des élections des représentants des parents d'élèves
- Présentation de l'équipe éducative et des effectifs de l'école
- Vote du règlement intérieur de l'école
- Les projets pédagogiques
- Dotations municipales
- Bilan financier de la coopérative scolaire

Le procès-verbal du dernier conseil d'école est approuvé à l'unanimité.

2. Horaires de l'école à la rentrée 2018

Suite au conseil d'école exceptionnel du 21 décembre dernier, la municipalité a transmis à la direction académique une demande pour un retour à la semaine de quatre jours d'école à la rentrée 2018. L'école n'a pas reçu de réponse à ce jour. Cependant, si la réponse est positive, il n'y aurait plus d'école le mercredi et les horaires de classe seraient les suivants : 9h00-12h le matin et 13h40-16h40 l'après-midi (ouverture des portes à 8h50 et 13h30).

L'équipe enseignante avait envisagé la possibilité d'ajouter 15 minutes de classe le matin et de retirer ces 15 minutes l'après-midi (en effet, les enseignants constatent que les élèves sont davantage disponibles pour les apprentissages le matin). Mais la demande n'a pas abouti car le circuit et les horaires des transports scolaires ne peuvent pas être modifiés.

Si l'école repasse à 4 jours de classe par semaine, les parents demandent quel créneau est prévu pour les APC. L'équipe enseignante n'a pas de réponse à ce jour. Placer les APC en début ou en fin de journée priverait d'APC tous les élèves qui prennent le car et tous ceux qui vont à la Maison de l'enfance.

Si la semaine de 4,5 jours est maintenue, les horaires resteront identiques à ceux de cette année.

3. Dotations

L'équipe enseignante remercie l'association des parents d'élèves pour la subvention de 500 euros pour les cadeaux de Noël. Chaque classe a pu investir dans des jeux éducatifs ou des livres.

4. Les projets en cours et à venir

Les élèves de l'école continuent leur travail sur l'environnement. L'école a d'ailleurs obtenu le label « génération éco-responsable » qui récompense les établissements scolaires vendéens (écoles, collèges, lycées, MFR et établissements d'études supérieures) engagés pour la protection de l'environnement.

Depuis le mois de janvier, les élèves travaillent plus particulièrement sur le thème de l'eau. Dans le cadre de ce travail sur l'eau, plusieurs classes ont prévu de se rendre à la maison de la rivière. Les élèves bénéficieront également des interventions proposées par Vendée Eau.

Les élèves ont également bénéficié des interventions organisées par Trivalis (fabrication de papier recyclé, tri des déchets...).

Les rencontres danses (pour les élèves d'élémentaire) auront lieu le mardi 3 avril et le bal pour enfants (pour les élèves de maternelle) le jeudi 12 avril, à Boufféré.

Dans le cadre de Cin'école, les élèves de maternelle sont allés au cinéma de Montaigu le 12 janvier. Les classes de CP, CE1, CE2 et CM2 ont pu également assister à plusieurs reprises à des séances de cinéma.

Les CM2 ont visité le collège Michel Ragon le 19 janvier. La journée a permis de lever quelques doutes et inquiétudes d'élèves.

Le 5 décembre, les CE2 et CM1 se sont rendus au théâtre Thalie pour assister à la pièce *Voyage au centre de la mer*.

Le 5 février, les CM2 ont découvert les coulisses du théâtre Thalie, ainsi que le métier de régisseur.

Les CE2 participent à un concours d'écriture.

Les élèves de CM1 et CM2 se rendent au conservatoire tous les mardis pour la classe orchestre. De plus, ils ont assisté à un concert éducatif au théâtre Thalie.

Les élèves de CP et de CE1 bénéficient d'interventions en musique tous les jeudis (chant, rythmique, découverte d'instruments). Ils préparent un spectacle qu'ils présenteront lors des portes ouvertes.

Les classes de CE2 et CM1 se rendent une fois par mois à la bibliothèque de Saint Hilaire de Loulay. Les enseignantes remercient les parents bénévoles qui les accueillent.

Les CE1 ont réalisé un projet dans le cadre de l'opération « agis pour tes droits ». Le jeudi 23 novembre, ils se sont rendus à la Roche sur Yon pour découvrir les autres projets et rencontrer d'autres

écoles qui ont travaillé sur ce thème. La classe a reçu un prix Lauréat Départemental. Le projet est en ligne sur le site de l'école.

Les CE1 sont allés à plusieurs reprises à la Maison de l'enfance pour découvrir des jeux de société avec l'association le « dé à jouer ».

Les CE1 sont allés au site Saint Sauveur de Rocheservière où ils ont découvert une exposition des photos de Stéphane Lavoué.

Les élèves de PS-GS ont entamé une correspondance avec une classe de région parisienne. Leur mascotte a visité St Hilaire de Loulay.

L'équipe enseignante travaille actuellement sur le nouveau projet d'école 2018-2022.

La directrice fait le bilan du précédent projet d'école.

L'axe 1, assurer la fluidité et la continuité du parcours de l'élève, a permis de développer l'utilisation d'outils communs et donc d'assurer une meilleure autonomie des élèves et une meilleure lisibilité pour les parents. L'utilisation de ces outils communs continuera mais ce n'est plus un axe prioritaire du projet d'école.

L'axe 2, construire un parcours artistique et culturel, a permis d'enrichir la culture des élèves et de leur donner accès à des pratiques auxquelles ils n'auraient pas tous eu accès en dehors de l'école (concerts, expositions, apprentissage d'un instrument de musique, initiation aux arts du cirque...). Cet axe sera conservé dans le nouveau projet d'école.

L'axe 3 a permis de développer l'utilisation des outils numériques au sein de l'école. Il semble important désormais de travailler, avec les élèves, sur une utilisation raisonnée de ces outils.

La directrice expose donc les trois axes envisagés pour 2018-2022 :

- Sensibiliser à la protection de l'environnement et au développement durable
- Construire un parcours artistique et culturel
- Développer une utilisation raisonnée des outils numériques

Le conseil d'école émet un avis favorable sur ce nouveau projet d'école.

5. Les portes ouvertes

Cette année, les portes ouvertes de l'école auront lieu le samedi 14 avril, de 9h30 à 12h. Comme les années précédentes, la directrice accueillera dans sa classe les futurs élèves de petite section et leurs parents, un autre enseignant se chargera des inscriptions.

Ce jour-là, les élèves exposeront leurs travaux sur le thème de l'eau.

Les classes de CP et de CE1 présenteront un spectacle dans la salle de motricité.

Comme l'année dernière, les photos de classes seront affichées dans le hall (la photo sera prise les 27 et 28 mars).

Les CM1 ont préparé un diaporama-vidéo sur l'école, qui sera diffusé ce jour-là.

L'association des parents d'élèves organisera son marché de printemps dans la cour.

Les délégués des parents d'élèves tiendront un stand (deux grilles seront prévues pour les différents affichages). Ils envisagent de profiter des portes ouvertes pour donner des informations aux parents concernant une possible fermeture de classe à la rentrée.

Cette année, les futurs parents d'élèves ne recevront pas d'invitation par courrier. Mais les élèves de CM2 prépareront des affiches qui seront réparties dans la commune. Les portes ouvertes seront également annoncées dans le bulletin municipal et éventuellement sur le site internet de la commune. Une banderole sera positionnée sur les grilles de l'école et une autre aux entrées de la commune.

Un article dans le journal est également envisagé, ainsi qu'une transmission des informations via les réseaux sociaux.

6. Questions diverses

– L'école a été mise en gel pour la rentrée 2018, c'est-à-dire que l'inspecteur de l'Education Nationale viendra compter les élèves à la rentrée de septembre et si le nombre d'élèves inscrits n'est pas suffisant, une classe fermera. Il n'y aurait plus que 7 classes dans l'école, il faudrait donc revoir toute la répartition des élèves de manière à avoir des doubles niveaux et des effectifs par classe beaucoup plus élevés.

Les parents souhaitent protester contre cette possible fermeture de classe et remercient la municipalité qui a voté contre lors du dernier conseil municipal.

– Les délégués des parents d'élèves questionnent M. Lambert, président de Familles Rurales, concernant la cantine. Des parents d'élèves font remonter le fait que des enfants sont parfois punis de façon très stricte (privation de dessert, exclusion...).

M. Lambert commence par rappeler les fonctions de l'association Familles Rurales (cantine, transport, centre de loisirs), ainsi que toutes les démarches effectuées depuis sa prise de fonction (audit, nomination d'un responsable, en la personne de Mme Pottier...).

Il invite les parents qui rencontreraient des problèmes avec la cantine à contacter directement Mme Pottier. L'école fera passer une information dans ce sens.

Les membres du conseil d'école soulignent l'amélioration du service de cantine, en terme de menus.

Les parents délégués souhaiteraient que des rencontres régulières puissent avoir lieu entre des représentants de parents de l'école publique, des représentants de parents de l'école privée et des membres de Familles Rurales.

– Il y a eu des retours de parents sur des situations de conflits pendant la pause méridienne lors de la surveillance de la cour avant le repas pour les élémentaires, conflits qui se prolongent depuis plusieurs semaines. A ce moment-là, la surveillance incombe à la mairie. Les parents peuvent donc s'adresser à la mairie en cas de problème.

– Dans le cadre de la préparation de la fête de l'école le vendredi 15 juin, les parents demandent si, comme l'année dernière, les moquettes pourront être installées par le personnel technique municipal.

La directrice remercie les membres du conseil d'école pour leur présence et les informe que le prochain conseil d'école aura lieu le lundi 11 juin à 18h30, à l'école.

La présidente du conseil d'école

Mme Corvellec

Le secrétaire de séance

M. Braud